



france•tv

FRANCE 3

ALSACE

RÉUNION DES REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ

19 septembre 2019



AU MENU DE CES RP... EN VRAC :



Un stagiaire propulsé en direct dans le 19/20, la RCC C pas terrible, point emploi et postes gelés, droit d'alerte de la rédaction : alerte rouge, et la filière qu'on ne vous présente plus ...



Le vaste plan de recomposition des effectifs, RCC, n'a pour le moment pas trop fait d'émules dans l'antenne d'Alsace. Fabien Amet, fait la moue.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

- **4 dossiers de départ au 31/12/2019** dont deux sont actés (le délai de rétraction est passé)
- **5 demandes de départ en 2020**
- **1 pour 2021**

Pour rappel, vous pouvez faire votre demande de départ trois mois avant l'acquisition du taux plein.

Au niveau du réseau France 3, **220 dossiers ont été validés pour 2019**. Là Fabien Amet se dit relativement satisfait. Relativement car l'accord voit grand : 2000 départs d'ici 2022 au sein de France Télévisions.

❖ POSTES VACANTS

Sophie Bauer annonce fièrement qu'il n'y a qu'un seul poste vacant dans l'antenne d'Alsace. Celui **d'éditeur web**.



Un poste en carence depuis le départ de l'éditrice web en début d'année. Un poste publié **en interne** où trois candidats avaient postulé. Puis republié **en externe** sous prétexte qu'aucun des profils ne correspondaient aux attentes. Quelles attentes ? ça on attend toujours ... Et voilà que la RRH nous apprend qu'il va être **republié .. en interne** ... faute de candidats.

Les trois premiers candidats pourront-ils alors repostuler ? « *Non, ils sont écartés d'office* » nous explique F. Amet. Nous lui demandons alors que ces personnes soient reçues par la RRH afin de leur expliquer ... l'inexplicable. La moindre des choses.

Nous resterons particulièrement vigilants sur ce poste dont on nous a dit « *qu'il allait évoluer* », dont nous avons aussi entendu qu'il *serait* « *pour un journaliste prêt à*

abandonner sa carte de presse. » Pour un poste visiblement problématique et ce dès le début de sa création.

Nous faisons alors remarquer pour reprendre une expression chère à notre RRH qu'il y a quand même des « *trous dans la raquette* ». Quid des deux postes de monteurs vacants. Ils ne comptent pas ? Non car figurez-vous qu'ils sont « *gelés* ». **Gelés** alors que le réchauffement climatique gronde ?



« *Oui, gelés car le métier va évoluer dans le cadre de la **GPEC** (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.) Nous privilégierons des postes de **journalistes monteurs**.* » explique JM Dubois. GPEC qui soit dit en passant est encore en négociation ... Pour une fois que la direction anticipe.

Première nouvelle. Journaliste monteur ? ou monteur journaliste ? Car nous faisons remarquer que plusieurs monteurs ont déjà essayé de d'obtenir une formation JRI ... sans succès.

« *Les deux évidemment* » rassure F. Amet. Et JM Dubois de poursuivre sur cet élan : « *Vous savez en Belgique, les journalistes montent leur sujet. Ils seraient très malheureux de ne plus pouvoir le faire. C'est une question d'habitude.* » Oui voilà le journalisme doit s'habituer à être un couteau suisse ... ou plutôt belge.

En attendant, poursuit S. Bauer, nous « *ferons appel à des CDD et puis il y a l'alternante* ». Une alternante qui occupe donc un poste vacant, qui pour l'heure n'a pas les compétences d'un monteur expérimenté ... c'est moyen.

D'autant que poursuit la RRH : « *il faut bien recruter des jeunes dans le cadre du contrat de génération. S'il n'y a pas de poste vacant, nous ne pourrons pas l'embaucher au terme de son alternance.* » Là, on vous avoue on est paumé. Mais alors elle ne sera « que » monteuse ?

Pas de réponse.

En attendant, les monteurs souffrent. 3 monteurs JT par jour, 2 le matin : c'est insuffisant. Pour preuve, les modules web planifiés le matin sautent à la chaîne. Les monteurs planifiés dessus sont régulièrement réquisitionnés pour le JT. Les chefs d'édition s'arrachent les cheveux pour organiser les montages. Et les sujets sont montés en boîte noire de plus en plus souvent. Inadmissible.



Les élus CFDT demandent qu'un poste de monteur soit mis en consultation le plus vite possible sous peine de mettre en péril le JT et surtout la santé des salariés.

Petite remarque : depuis la création des RP et du CSE, il n'est plus possible d'obtenir des chiffres sur l'emploi, précis, service par service, au niveau de l'Antenne. Simplement ceux du Grand Est. « C'est comme ça, on ne peut pas vous les donner, ce serait trop compliqué à faire ».

Du coup, ben, des trous dans la raquette, il doit y en avoir pas mal ... mais nous avons du mal à les voir. C'est fort dommage.

❖ CHEF INFO WEB

Le chef info web ne s'en cache pas : bientôt, il quittera la rédaction pour d'autres cieux. D'autres étages. Il travaillera avec Fanny, au rez-de-chaussée. Pour quoi faire ? On ne sait pas trop encore. Coordination des contenus web du Grand Est ? Formations ? Un peu des deux ?

C'est flou. On pose la question.

JM Dubois s'énerve. **Rien n'est défini. Rien n'est acté.** Une info consultation du CSE doit avoir lieu en octobre à ce sujet.

Le CSE d'octobre où sera effectivement présentée la nouvelle organisation au sein de l'antenne et de la direction du réseau régional. Sur les organigrammes envoyés aux élus,



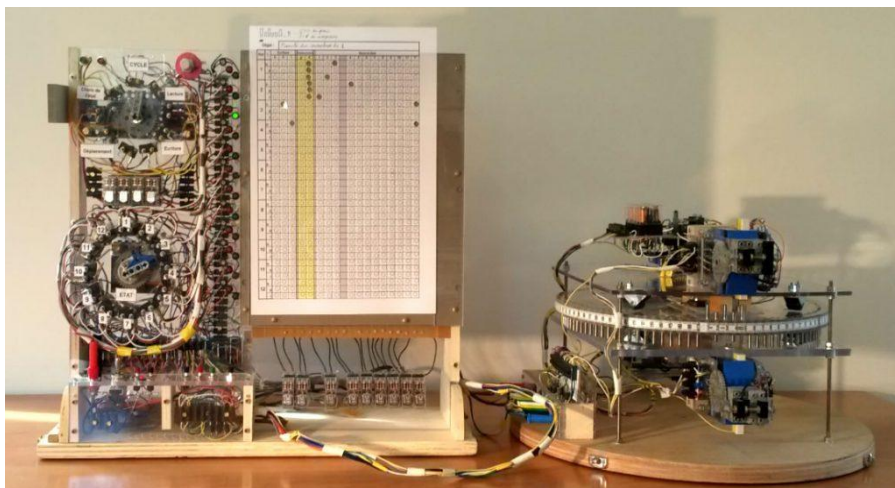
le poste de délégué antenne et programme est transformé en **poste de délégué antenne et contenus**, à savoir qu'il engloberait le poste de délégué numérique. Fanny Klipfel chapeauterait donc les équipes programme et les éditeurs web.

On ne voit pas (sur les organigrammes officiels en tous cas) d'autre poste susceptible de convenir aux appétences du chef info web .. nous verrons.

Quant aux postes de chef info web justement, il disparaissent au profit de « simples » postes d'adjoints. Des adjoints capables de faire à la fois de l'édition JT et du web.

Restons connectés sur le web ... et ses effectifs. Ce qu'on nous présente comme une montée en puissance du web, un troisième contributeur depuis la rentrée ... n'en est pas un. Ou si ¼.

Web first ? Pas chez nous.



Car les journalistes qui sont planifiés sous l'intitulé **INTERNET PLATO** ne font en fait, à l'usage, que très souvent du plato. Faute de temps, faute de ne pas être des machines de Turing, faute de ne pouvoir faire un bon papier pour le web et un plato sérieux dans la foulée. Ce n'est pas faute d'avoir alerté la direction dès le mois de juin....

Au-delà de la problématique du pseudo expert quotidien, de son systématisme, de sa crédibilité, de sa pertinence et de sa forme éculée ... c'est le mélange des genres qui pose problème. Et d'ailleurs les journalistes planifiés là-dessus ne savent même pas qui décide. Le chef info web ? L'adjoint du jour ? Eux-mêmes sont confus.

- **Soit le 3e contributeur web en est un.** Vraiment. Il fournit alors du contenu pour le web et prend ses consignes du chef info web. Sa vacation est réellement de 9h-19h. Pas 19h45. Il fait ce pour quoi il est planifié.
- **Soit le 3e contributeur est un journaliste qui fait du JT.** Il est alors planifié comme tel, de 10h à 19h30. Cette bonne vieille perm rédacteur était là pour ça à l'origine. Et non pudiquement de 9h-19h. C'est l'adjoint du jour qui décide du contenu de son intervention. **Et arrêtons de dire alors que le web est une priorité.**

▲ STAGIAIRE

Où l'on apprend que, décidément, tous les moyens sont bons pour faire des économies.

France 3 Alsace a accueilli pendant trois semaines du 29 juillet au 17 août dernier, un stagiaire école. Etudiant en master de journalisme, non détenteur de la carte de presse, non diplômé, ce pauvre bougre a quand même fourni : **4 sujets, 2 Off+ITW et est même intervenu en direct, sur le plateau du JT le 13 août dernier.**



C'est ce qui s'appelle plonger dans le grand bain. En dépit de sa convention de stage qui stipule que l'étudiant est en observation dans l'entreprise. En dépit du bon sens.

Travail dissimulé, tuteur absent, mise en danger de la crédibilité de France 3 Alsace et du stagiaire lui-même, cette pratique soulève beaucoup de problèmes. JM Dubois concède « *qu'il y a eu de légers dysfonctionnements et qu'il ne faudrait pas que cela se reproduise* ».

Oui mais comment en est on arrivé là ? Personne du collectif de travail n'a réagi ? Pas de réponse. « *On sera plus vigilants sur les stagiaires à l'avenir.* »

Oui voilà.

▲ DROIT D'ALERTE REDACTION

La rentrée est morose, c'est le moins que l'on puisse dire. Les journalistes sont dans l'incompréhension, nous l'avons déjà évoqué, et sont fatigués. Certains sont déjà en réelle souffrance.

Nous sommes le 20 septembre.

Les RP alertent la direction **qu'un droit d'alerte est toujours en vigueur sur la rédaction**. Une procédure qui doit être prise au sérieux. Et qui dirait-on ne l'est plus depuis la rentrée.



ALERTE
ROUGE

◆ FILIERE

Une fois n'est pas coutume.

Nous démarrons cette réunion par une petite visio-conférence avec Muriel Bajard (Responsable secteur d'activités RH à la direction des Moyens de Fabrication) pour la Filière.... car oui, il y a encore des petits riens à mettre au point.

❖ **CONCUR**

Un collaborateur se rend compte qu'il a mal renseigné Concur pour plusieurs missions passées. Il n'a pas coché la case....magique... qui permet le lissage de ses frais de repas. Bein oui, faut connaître. C'est un métier.

Il se rapproche donc du service en question pour corriger cette erreur.

Oui mais voilà, on lui répond que « *NON ! Il est impossible de revenir en arrière, de défaire la mission* » et donc de rembourser correctement.

Le voilà donc marron. 100 euros tout de même. La prochaine fois il fera attention ! C'est comme ça qu'on apprend.

Interrogée sur ce point Muriel Bajard corrige. « *Effectivement on ne peut pas revenir en arrière* » (vive la flexibilité des outils internes), « *mais, une note de frais complémentaire peut tout à fait être faite pour compléter cette mission et donc rembourser la somme manquante.* »

Vos Rp se réjouissent de cette nouvelle (qui semblait quand même évidente) et pose LA question : « *à qui le collaborateur doit-il adresser cette demande ?* »

....Silence....

Muriel Bajard ne sait pas. Nous non plus. Nous avons au moins ça en commun.

Notre directeur régional par intérim, Jean-Marc Dubois vole au secours de tout le monde (et peut-être aussi de lui même car il faut bien admettre que nous perdons tous notre temps et que la situation est ubuesque) en demandant que **soit communiqué dans les plus brefs délais, à tous les salariés concernés, un interlocuteur PRE-CIS.**

Alleluia !



❖ **RTTE**

Là encore, un cas bête comme chou qui ne peut se résoudre simplement.

Un salarié de la filère se voit planifié de RTTE du lundi pour....le même lundi. Les RTTE donnent des suées à vos élus mais là c'est le pompon.

Oubliées les règles de l'entreprise, oublié le jour franc, oubliée la circonstance exceptionnelle, oublié l'accord du salarié.



france•tv

Muriel Bajard nous relit l'accord collectif (que nous commençons à pouvoir réciter par cœur) qui donne raison.....au salarié.

Mais, elle doit quand même se renseigner pour savoir s'il est possible de récupérer cette RTTE indûment posée.

Sans blague.

Cette fois c'est monsieur Fabien Amet qui vole au secours de tout le monde « **Quand la règle n'est pas respectée on régularise même si je ne connaît pas les circonstances de ce cas précis** ».

Faudrait quand même pas trop se mouiller et désavouer ouvertement un cadre. Un mail tombe dans la journée. Le problème est réglé. Le cadre doit se conformer aux règles.

Alléluia...bis....repetita !



❖ ENTRETIENS ANNUELS

La filière qui se réorganise depuis maintenant plusieurs années est de plus en plus efficace. Pour les collaborateurs du car de Strasbourg, aucun entretiens réalisés en 2018.

Et 2019 ?

Bein, pareil !

On ne change pas une organisation au poil.

Muriel Bajard nous explique que **la planification de ces entretiens est en cours deplanification.**



Certainement sur un autre outil interne dont France Télévisions à le secret.

Nous voilà donc parfaitement rassurés.

Nous nous permettons tout de même de rappeler à notre interlocutrice que **cette même réponse nous a été faite il y a un an.** Qu'il existe un cadre légal (pour les entretiens professionnels) et que l'entreprise se met donc hors la loi.

Madame Bajard admet que ce n'est pas normal -merci - et qu'elle a sensibilisé ses

collègues à l'urgence -tu parles- de la situation....mais ce ne sont que ses collègues, elle ne peut donc pas les contraindre.

C'est balot.



france•tv

Là visiblement, nous allons encore devoir revenir sur ce point le mois prochain. Avec Arnaud Segur, le big boss des RH de la DMF c'est mieux. Quoique.

❖ RTTE

2 départs dans le cadre de la RCC on été actés pour le 31/12/19 à la filière de Strasbourg.

Pour l'année 2020, 3 sont actuellement en cours d'examen.

Présents à cette réunion :

Jean-Marc Dubois, directeur délégué à la coordination des antennes régionales de France 3, directeur par intérim de France 3 Grand Est

Fabien Amet, adjoint au DRH de France 3, DRH par intérim France 3 Grand Est

Sophie Bauer, RRH Alsace

Muriel Bajard, Responsable secteur d'activités RH à la direction des Moyens de Fabrication



Vos représentants de proximité CFDT

Marie-Eve Beauclair - Christian Laemmel – Richard Madragore – Cécile Poure

Vos Déléguées Syndicales CFDT

Cécile Poure – Yvonne Roehrig

Votre élue au CSE réseau

Yvonne Roehrig

[Vos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**